

## Impact du covid-19 sur les finances locales Baromètre n°6 au 30 septembre 2021

Dans la continuité du rapport que j'ai remis au Premier ministre en juillet 2020, je présente une nouvelle actualisation de l'impact de la crise du covid-19 sur les finances locales au 30 septembre 2021. Le suivi des coûts de la pandémie pour les collectivités est un enjeu financier et démocratique, auquel notre majorité s'est engagée et qu'il me semble nécessaire de poursuivre alors que la crise continue de produire ses effets.

### Sommaire

#### 1. La situation des finances locales s'améliore nettement en 2021

- A. Les recettes des collectivités territoriales devraient marquer un fort rebond en 2021 : +3%
- B. Leur capacité d'autofinancement (CAF) atteindrait un niveau proche de celui de 2019
- C. Les dépenses d'investissement seront plus élevées qu'attendu en 2021

#### 2. Malgré des disparités, chaque niveau de collectivité bénéficie d'une hausse de ses recettes

- A. Le bloc communal renoue avec des recettes fiscales et tarifaires dynamiques : +2,6% de RFF
- B. Les départements bénéficient de la forte croissance des recettes de DMTO : +4,0% de RFF
- C. Les régions sont protégées par la structure de leur budget et la hausse de TVA : +2,6% de RFF

#### 3. Les perspectives sont favorables pour l'ensemble des collectivités territoriales en 2022

- A. Une croissance des recettes qui devrait être proche +2,4%
- B. Quelques points de vigilance qui demeurent
- C. Un budget 2022 qui soutient les collectivités territoriales

#### 1. La situation des finances locales s'améliore nettement en 2021

##### A. Les RRF des collectivités territoriales marquent un fort rebond en 2021 : +3%

- **La croissance des recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités devrait atteindre +3% en 2021.**

→ Dès le mois de juillet 2020 et la publication de notre rapport, nous avons projeté un rebond de recettes en 2021. Notre baromètre n°5 du 22 juillet 2021 prenait l'hypothèse d'une croissance des RRF de 2,5%. La tendance observée au 3<sup>ème</sup> trimestre nous conforte dans cette hypothèse et **nous permet de rehausser notre prévision à +3%.**

→ **En 2021, les RRF devraient dépasser leur niveau d'avant crise de 2,6% (2021 vs 2019).**

- La croissance des RRF des collectivités territoriales est principalement portée par le **dynamisme de leurs recettes fiscales**. Alors que la baisse des impôts de production et la suppression de la taxe d'habitation ont été entièrement compensées par l'Etat, la résilience des impôts directs locaux et la hausse exceptionnelle des recettes de DMTO permettent de contrebalancer la baisse de CVAE résultant de la crise économique. **Les recettes fiscales progresseraient de 3,1% en 2021**. C'est une hypothèse plutôt prudente.
- Cette hausse des RRF résulte également de la **réouverture des services locaux, entraînant un redressement des recettes tarifaires**. Si leur mise à l'arrêt a permis aux collectivités d'opérer des économies durant la crise en réduisant leurs dépenses d'intervention, la reprise des activités culturelles, sociales et sportives en 2021 entraîne pour le bloc communal la hausse des ressources mais aussi des dépenses.

RRF en Md€	2019	2020	20 vs 19	2021	21 vs 20	21 vs 19
Bloc communal	113,9	112,7	-1,0%	115,6 (p <sup>1</sup> )	+2,6 %	+1,5 %
Départements	66,6	67,2	+0,9%	69,9 (p)	+4,0%	+5,0%
Régions	27,1	26,9	-0,7%	27,6 (p)	+2,6%	+1,8%
<b>Total</b>	<b>207,6</b>	<b>206,8</b>	<b>-0,4%</b>	<b>213,1 (p)</b>	<b>+3,0%</b>	<b>+2,6%</b>

NB : impact après mesures d'accompagnement de l'Etat en 2020. Les chiffres pour 2021 correspondent à des projections. Corrigé des écarts de périmètres entre 2019 et 2020.

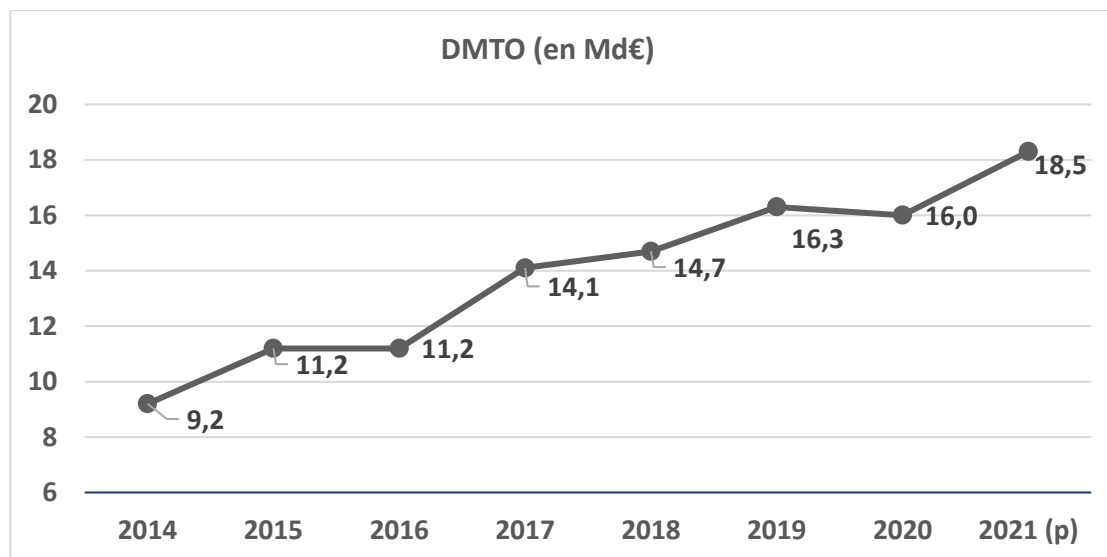
- **De nouveaux éléments disponibles au 3<sup>ème</sup> trimestre** nous ont permis d'actualiser nos projections pour 2021. Il convient toutefois de rester prudent sur ces chiffres, notamment en raison des différentes méthodes de titrage opérées par les collectivités. Enfin, comme toujours, ces chiffres globaux cachent des disparités importantes au sein de chaque strate de collectivité.
- Les recettes de **DMTO** augmentent de 33,8% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021. En restant très prudent, et parce que le 4<sup>ème</sup> trimestre 2020 avait été particulièrement élevé, nous projetons **une augmentation de 15% à 25% sur l'exercice 2021** et avons retenu +15% pour nos simulations.

DMTO <sup>2</sup> (en M€)	2020	2021	2021 vs 2020
1 <sup>er</sup> semestre	5 757	7 400	+28,5%
3 <sup>ème</sup> trimestre	4 026	5 387	+33,8%
<b>Total 9 mois</b>	<b>9 783</b>	<b>12 787</b>	<b>+30,7%</b>
<b>Total annuel</b>	<b>16 047</b>	<b>18 500 (p)</b>	<b>+15,0%</b>

<sup>1</sup> Projection

<sup>2</sup> Recettes de DMTO des départements et des communes

Les DMTO ont doublé en 7 ans (2014-2021) :



→ **Le versement mobilité (VM)** augmente de 1,1% au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, confirmant notre hypothèse de rebond autour de 8% en 2021 et d'une hausse de +2,8% vs 2019.

VM (en M€)	2019	2020	2021	2021 vs 2020
1 <sup>er</sup> semestre	4 605	4 082	4 784	+17,2%
<b>3<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>2 274</b>	<b>2 349</b>	<b>2 374</b>	<b>+1,1%</b>
<b>Total 9 mois</b>	<b>6 879</b>	<b>6 431</b>	<b>7 158</b>	<b>+11,3%</b>
<b>Total annuel</b>	<b>9 140</b>	<b>8 663</b>	<b>9 400 (p)</b>	<b>+8,4%</b>

→ Les recettes de **TICPE** continuent de progresser au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021 après une forte baisse en 2020. Grâce aux données dont nous disposons, nous projetons **une augmentation de 2,4% en 2021**.

TICPE (en M€)	2019	2020	2021	2021 vs 2020
1 <sup>er</sup> semestre	-	4 859	5 011	+3,1%
<b>3<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>-</b>	<b>2 291</b>	<b>2 393</b>	<b>+4,5%</b>
<b>Total 9 mois</b>	<b>7 808</b>	<b>7 150</b>	<b>7 404</b>	<b>+3,6%</b>
<b>Total annuel</b>	<b>11 396</b>	<b>10 500</b>	<b>10 750 (p)</b>	<b>+2,4%</b>

→ Les recettes de la **taxe sur les carburants** augmentent au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, nous permettant de projeter **une croissance de 7,6%** pour l'année 2021.

Taxe carburants (en M€)	2019	2020	2021	2021 vs 2020
1 <sup>er</sup> semestre	277	225	258	+14,6%
<b>3<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>132</b>	<b>133</b>	<b>137</b>	<b>+2,7%</b>
<b>Total 9 mois</b>	<b>409</b>	<b>358</b>	<b>395</b>	<b>+10,3%</b>
<b>Total annuel</b>	<b>554</b>	<b>502</b>	<b>540 (p)</b>	<b>+7,6%</b>

→ **L'octroi de mer** continue sa progression au 3<sup>ème</sup> trimestre 2021. En prenant l'hypothèse de recettes équivalentes à 2020 au 4<sup>ème</sup> trimestre 2021, **il augmenterait de 13,2% en 2021.**

Octroi de mer (en M€)	2019	2020	2021	2021 vs 2020
1 <sup>er</sup> semestre	647	549	701	+27,7%
<b>3<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>317</b>	<b>340</b>	<b>356</b>	<b>+4,7%</b>
<b>Total 9 mois</b>	964	889	1 057	+18,9%
<b>Total annuel</b>	<b>1 328</b>	<b>1 272</b>	<b>1 440 (p)</b>	<b>+13,2%</b>

- **Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de l'ensemble des collectivités** sont plus difficiles à estimer pour 2021. L'agrégation des budgets primitifs donne une augmentation de +2,4%, les prévisions de la Banque Postale sont à +2,2% et l'exécution des comptes au 30 septembre 2021 montre +3,4%. Nous l'estimons à **+2,2%**.

→ La reprise de l'activité des services locaux fermés durant les périodes de confinement génère une hausse de charges et d'achats externes, nécessaires au fonctionnement et à l'entretien des services, à l'image des frais de personnel.

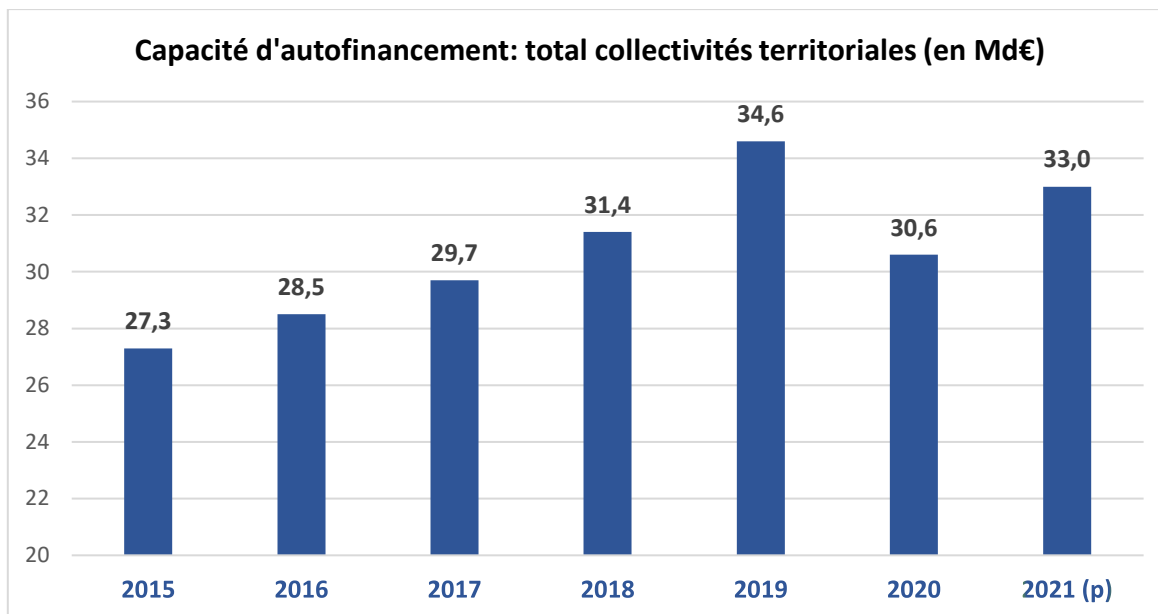
→ La sortie de crise plus rapide que prévu, entraîne un renversement de tendance sur les dépenses sociales, à l'image du RSA. **En cumul, depuis le début de l'année, les dépenses de RSA sont en baisse de -1,25% avec un 3<sup>ème</sup> trimestres à -6.1%**. Après une augmentation au 1<sup>er</sup> trimestre 2021, elles ont rejoint, à partir d'avril, un niveau proche de 2020. Notre projection d'une baisse de -0,9% du RSA pour 2021 augure d'un ralentissement des dépenses d'ALS, à rebours de la forte hausse observée en 2020.

RSA (en M€)	2020	2021	2021 vs 2020
1 <sup>er</sup> trimestre	2 642	2 806	+6,2%
2 <sup>ème</sup> trimestre	2 812	2 720	-3,3%
<b>3<sup>ème</sup> trimestre</b>	<b>2 878</b>	<b>2 702</b>	<b>-6,1%</b>
<b>Total 9 mois</b>	<b>8 332</b>	<b>8 228</b>	<b>-1,25%</b>
<b>Total annuel</b>	<b>11 412</b>	<b>11 308 (p)</b>	<b>-0,9%</b>

## B. La capacité d'autofinancement des #CollTerr remonte en 2021 à un niveau proche de 2019

- En s'appuyant sur l'hypothèse d'une progression des dépenses de +2,2% en 2021, nous sommes capables, tout en restant prudents, de projeter **une croissance de CAF pour l'ensemble des collectivités territoriales de 7,8% en 2021 soit 33 Md€, un niveau proche de 2019.**

→ Pour rappel, la note de conjoncture de la Banque postale prévoit une augmentation de l'épargne brute des collectivités de +9,4% en 2021 alors que le dernier bulletin d'information statistique de la DGCL prévoit une CAF en légère baisse en 2021. Cette dernière estimation résulte de la compilation des budgets primitifs préparés en fin 2020 sans réinterprétation des données. Aujourd'hui, la croissance des recettes dépasse largement les prévisions faites il y a 1 an.



- **Faut-il mesurer l'impact de la crise en se référant à la CAF brute ou à la CAF nette ?**

→ Nous considérons qu'il est plus juste de se référer à la CAF brute. En effet, la CAF brute mesure la capacité d'emprunt en cours et à venir. La CAF nette agit comme un amplificateur de tendance dans les deux sens, à la hausse et à la baisse, comme le montre le tableau ci-dessous.

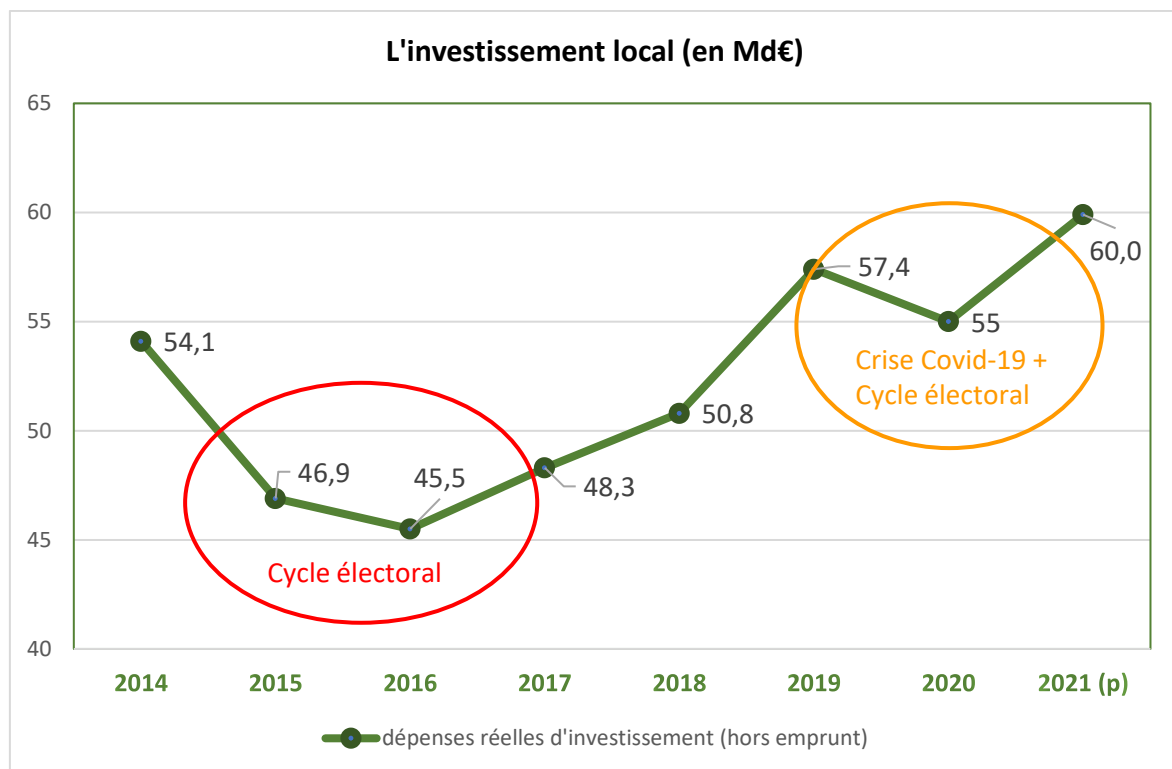
En %	2018/2017	2019/2018	2020/2019	2021/2020 (p)
<b>CAF brute</b>	+5,6%	+10,1%	-10,8%	+7,8%
<b>CAF nette</b>	<b>+6,8%</b>	<b>+17,3%</b>	<b>-18,8%</b>	<b>+15,0%</b>

→ Certains ont pu choisir de se référer au montant de la CAF nette afin de dramatiser l'impact de la crise en 2020.

### C. Les dépenses d'investissement seront plus élevées qu'attendu

- Toutes les sources dont nous disposons confirment un **rebond de l'investissement en 2021. Compris entre +8% et +15%** par rapport à 2020.

→ Cette croissance résulte notamment de la reprise **des travaux publics**. Selon le baromètre de l'AdCF et la Banque des territoires, le niveau de **la commande publique serait en hausse de 43 %** pour l'ensemble des acheteurs publics par rapport à la période janvier-juin 2020. Il apparaît une forte dynamique concernant l'activité du BTP et plus particulièrement les travaux neufs (+68% pour 6,9 Md€) et les travaux de rénovation (+58 % pour 9,3 Md€).



Source DGCL

- Si traditionnellement, **le cycle électoral** fragilise les investissements durant les deux années qui suivent les élections, **le rebond des dépenses d'investissement dès cette année s'explique par le soutien financier de l'Etat, la bonne résistance de l'épargne brute et le volontarisme des régions et des départements.**
  - Au vu du succès du Plan de relance et de l'importance des aides injectées, le niveau d'investissement des collectivités pourrait être plus important mais il est freiné par les rigidités de certaines procédures d'appel à projets, la disponibilité de la main d'œuvre ou la pénurie de matière première.

## 2. Malgré des disparités, chaque niveau de collectivité constate une hausse de ses recettes

### A. Le bloc communal renoue avec des recettes fiscales et tarifaires dynamiques : +2,6% de RRF

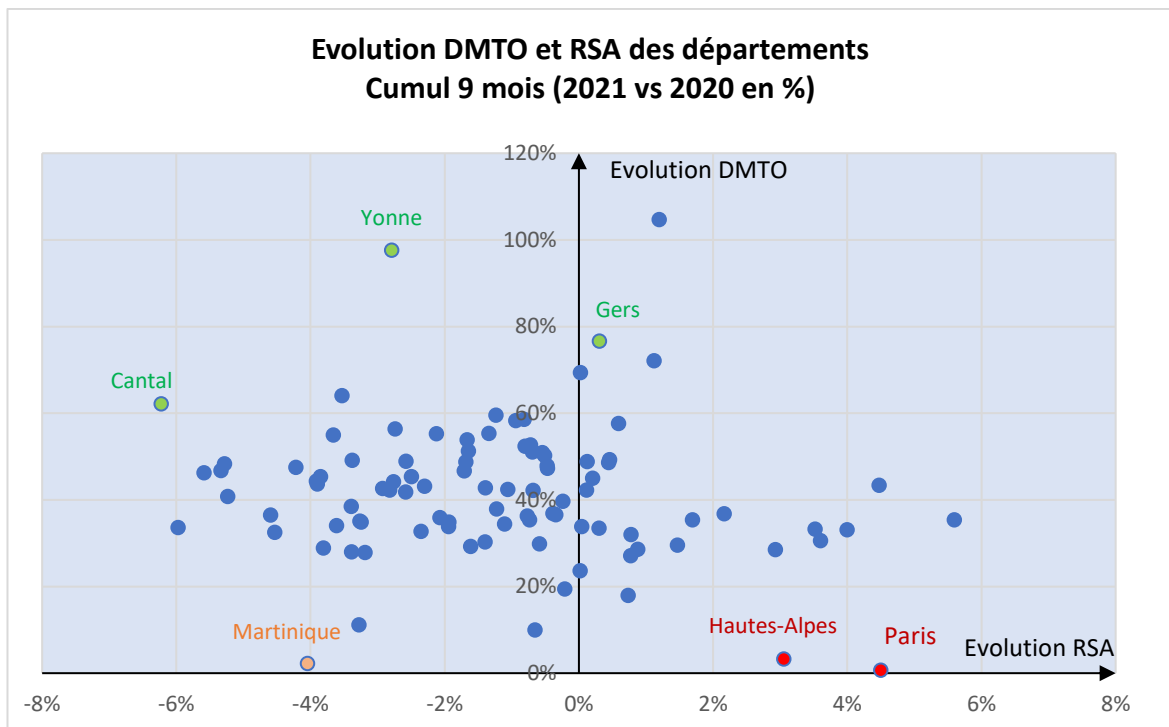
- En 2021, les recettes des communes sont tirées par une fiscalité directe locale particulièrement résiliente et un fort dynamisme des DMTO. La réouverture des services locaux permet également de dégager des ressources, tandis que le ralentissement des dépenses d'intervention permet d'amorcer une reconstitution de l'épargne brute des communes. **Les RRF du bloc communal devraient connaître une croissance de 2,6% en 2021.**
  - **Des situations individuelles variables et un soutien spécifique aux régies voté en LFR I pour 2021** : alors qu'en 2020, la majorité des communes ont conservé des ressources stables, certaines ont connu des baisses importantes de leurs ressources tarifaires, notamment celles actives en

matière de tourisme et de culture. Pour répondre à leurs besoins, **le dispositif d'aide aux régies publiques d'un montant de 200 M€ a bénéficié à près de 1 200 services publics locaux** regroupant des activités essentielles pour la vie économique (petits commerces, sites touristiques, campings, lieux culturels) **ainsi qu'aux 2 000 communes et EPCI les plus affectés par la baisse des recettes tarifaires.**

- Par ailleurs, **le filet de sécurité reconduit en LFI 2021 portant sur les recettes fiscales du bloc communal pour 2021 a fait l'objet d'une réévaluation à la baisse de -247 M€.** Cet ajustement opéré en LFR II pour 2021 montre que les communes ont été moins impactées que prévu par la crise.
- **Le recours au levier fiscal par l'augmentation des taux de la taxe foncière** ne constitue, en dépit des craintes affichées par certains élus, qu'un phénomène limité. La baisse des impôts de production a été remplacée par un prélèvement sur recette dynamique. La suppression de la taxe d'habitation a été compensée à l'euro près par une ressource avec la même dynamique (liberté de taux, revalorisation des bases, extension du parc foncier) ;
  - La hausse moyenne du taux de taxe foncière en 2021 (année post-électorale) pour les communes de plus de 40 000 habitants est de 0,8% (environ 10% ont augmenté leur taux).
  - Les élus ne peuvent se référer à cette réforme pour justifier une augmentation de taux, qui relève d'un choix politique et de leur libre administration.
- **Pour les EPCI à fiscalité propre, le risque principal se concentrait sur la baisse de la CVAE** qui a été en 2021 moins importante que craint initialement : -1,1%.

#### **B. Les départements bénéficient de la forte hausse de leurs recettes de DMTO : +4,0% de RRF**

- Les départements sont structurellement **sous la menace d'un effet ciseau entre leurs dépenses et leurs recettes. Il ne s'est pas produit en 2021.** Mieux, la dynamique de leurs recettes est particulièrement forte. **Leurs RRF devraient progresser de +4,0% en 2021 tirées par des DMTO qui ont doublé en 7 ans.**
  - La très forte augmentation des recettes de DMTO doit les inciter à **constituer des réserves et approvisionner une future clause de sauvegarde.** J'ai proposé la création d'un fond commun de garantie, basé sur une mesure de l'effet ciseau (évolution recettes économiques vs dépenses sociales) alimenté par les départements en excès au profit des départements en déficit et garanti par l'Etat s'il devenait négatif. Je regrette que l'Assemblée de Départements de France (ADF) et le gouvernement n'aient pas encore abouti sur un dispositif commun, qui semble plus que jamais indispensable à la résilience des finances départementales.
  - En outre, le ralentissement de la croissance des dépenses de RSA permet de contenir les dépenses d'AIS des départements en 2021.



- Tous les départements ont connu une hausse de leurs recettes de DMTO en 2021 avec des variations très fortes entre 0,7% et 115%. Les trois plus fortes hausses sont les départements d'Indre-et-Loire (+105%), Yonne (+98%) et Gers (+77%). Les plus faibles concernent Paris, la Martinique et les Hautes Alpes avec respectivement +0,7%, +2,2% et +3,3%.
- En parallèle 68 départements ont vu leurs dépenses de RSA baisser. La variation sur 9 mois oscille entre -6% et +5,5%.
- En 2021, l'effet ciseau est donc largement favorable aux départements.

### C. Les régions sont protégées par la structure de leur budget et la hausse de la TVA : +2,6% de RFF

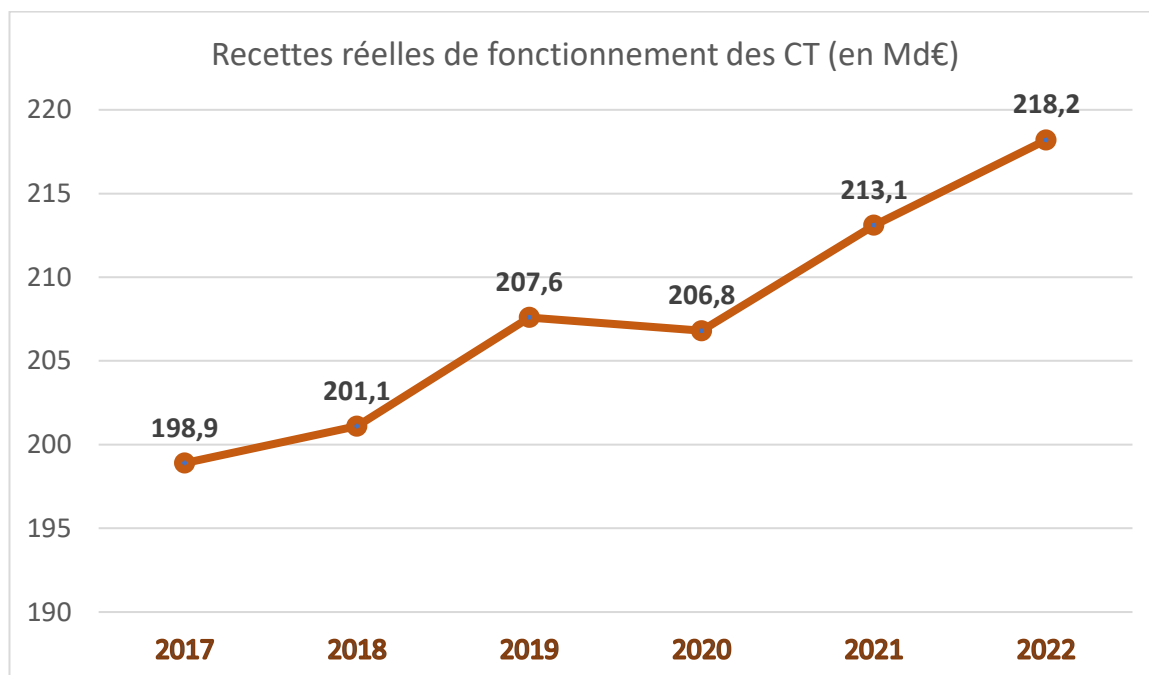
- Les recettes de TVA, désormais le principal « impôt régional » (63% des RRF), augmentent en 2021, sous l'effet d'un fort rebond de la consommation. La baisse de la CVAE a été neutralisée par une compensation de fraction de TVA et la TICPE est répartie à la hausse. Structurellement, les régions ont, contrairement au bloc communal et aux départements, moins de « dépenses contraintes ». Elles jouissent donc de davantage de flexibilité dans la gestion de leur budget.
- **Les RRF des régions devraient ainsi augmenter de 2,6% en 2021.**
  - **Le recours à l'emprunt a été privilégié** pour soutenir leur besoin de financement et leur politique d'investissement, sans toutefois atteindre un ratio de désendettement particulièrement critique (seuil actuel autour de 6 ans pour les régions).



### 3. Les perspectives sont favorables pour l'ensemble des collectivités territoriales en 2022

#### A. Une croissance des recettes qui devrait être proche de +2,4%

- 2022 devrait être une année globalement bonne pour les collectivités territoriales, avec évidemment des disparités. En partant de nos estimations pour chaque recette qui les compose, **la hausse des RRF, toutes collectivités confondues, devrait approcher +2,4% en 2022**. Sur 5 ans, malgré la crise, les recettes des collectivités territoriales augmenteraient de près de 10%.



- Nous projetons une hausse en 2022 des RRF de **2,1% pour le bloc communal, de 2,5% pour les départements et de 3,4% pour les régions**. La hausse de la TVA transférée pourrait être de 5.5%.

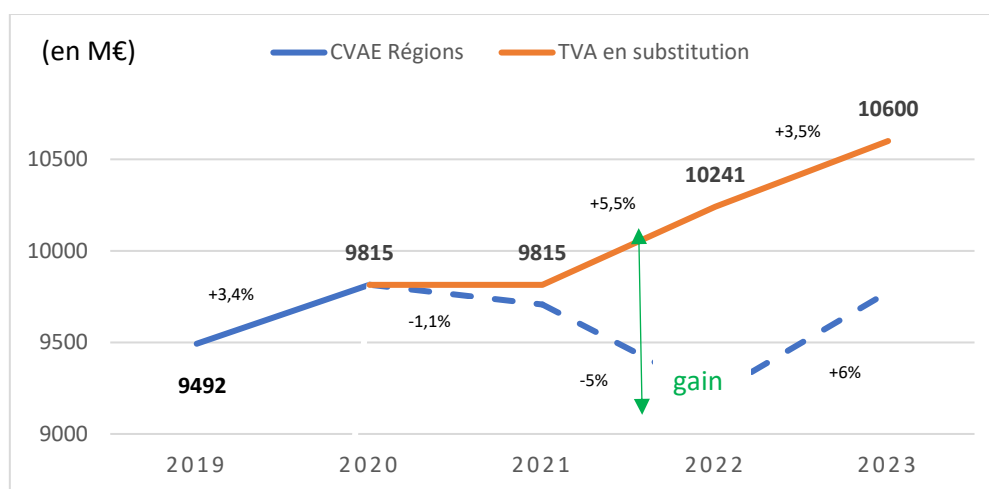
RRF en Md€	2022	2022 vs 2021
Bloc communal	118,1	+2,1%
Départements	71,6	+2,5%
Régions	28,5	+3,4%
Total	218,2	+2,4%

- En matière d'investissement, les dotations d'investissement inédites déployées en 2021 resteront à un niveau record en 2022 (2,3Md€). Les recettes d'investissement, portées par un FCTVA à un niveau historiquement haut de 6,5 Md€ devraient progresser à nouveau sous l'effet du Plan de Relance. Les dépenses d'investissement devraient poursuivre leur progression de +5% en 2022 selon la Direction du Budget.

## B. Quelques points de vigilance qui demeurent

- **La baisse de CVAE en 2022 reste le seul vrai risque**, ultime conséquence de l'effet différé de la crise sur les collectivités. Cependant, le rebond rapide de l'économie laisse à penser que cette baisse devrait se situer entre -4% et -6% avant de repartir fortement à la hausse en 2023. Elle pourrait affecter différemment certains territoires, nous incitant à surveiller les collectivités vulnérables, pouvant justifier une intervention ponctuelle de l'Etat.

→ Ce risque n'existe plus pour les régions qui en 2022, au lieu de subir une perte de recettes d'environ -500 M€ (baisse de la CVAE) verront la part de TVA équivalente augmenter d'environ 500 M€. Comme le montre le schéma ci-dessous, l'intervention de l'Etat (substitution de la CVAE par une part de TVA transférée) leur fait gagner environ 2 Md€ sur 3 ans (2021-2023).



- **La compensation des pertes de régies (PLR1 2022)** a montré son efficacité (200 M€) et complété le dispositif de soutien aux collectivités territoriales. Au regard de la réouverture progressive des infrastructures gérées par le bloc communal en 2021, il serait judicieux de suivre l'impact résiduel en 2021, voire de prolonger le dispositif.
- **Le prolongement de la crise sanitaire en Outre-mer pourrait atténuer le rebond constaté dans les autres collectivités métropolitaines.** La mise en place d'un nouveau confinement à l'automne 2021 a marqué l'interruption d'un certain nombre d'activités, en particulier touristiques, alors que Mayotte, La Réunion, la Martinique, la Guyane et la Guadeloupe vivent en partie de ces ressources.

→ La dernière étude de l'institut d'émission des départements d'outre-mer (IEDOM), a confirmé l'impact limité de la crise sanitaire sur l'activité en 2020. Ainsi, passé le choc économique du premier confinement, les économies ultramarines ont montré une résilience plus forte qu'attendu. Elle est due à l'ampleur du dispositif d'accompagnement mis en place par l'État, les collectivités, les banques et le Pacifique<sup>3</sup>. Paradoxalement, les faiblesses structurelles des Outre-Mer (tissu économique constitué essentiellement de TPE et PME, contexte insulaire, économie informelle) ont aussi amorti le choc conjoncturel. Il convient de rester prudent et attentif concernant les prévisions même si le « filet de sécurité Outre-Mer » a été prolongé en 2021 et abondé de 15 M€ dans le PLFR2022 de fin de gestion.

<sup>3</sup> Covid-19 Pacific Health sector support plan

- **Les AOM ont été fragilisées en 2020.** Leurs recettes ont diminué sous l'effet de plusieurs changements de pratiques (développement de nouvelles mobilités, télétravail). En 2020, les pertes de recettes tarifaires de transport impactées par la baisse de la fréquentation ont été de -29% et les pertes de VM de -5,4%. En 2021, les recettes du VM vont être supérieures à leur niveau d'avant crise (estimation de +2,8%, 2021 vs 2019). La fréquentation, encore en recul de 20% en septembre 2021 pénalise le rebond des recettes tarifaires (entre +10 et +20% en 2021) qui ne retrouveront leur niveau d'avant crise qu'en 2022.
  - **AOM (hors IDFM) :** En raison des poids respectifs du VM (61%) et des recettes tarifaires (16%), les recettes totales en 2021 devraient combler une grosse partie des pertes 2020 et il est permis d'envisager enfin en 2022 des recettes supérieures à celles de 2019. Pour ne pas pénaliser l'investissement, 400 M€ de crédits d'investissement ont été votés en PLFR2 2021 au profit des AOM.
  - **Ile-de-France Mobilité :** Pour IDFM, le mix des recettes est différent (52% pour le VM, 27% pour le tarifaire) et la baisse de fréquentation supérieure. Le retour à un niveau de recettes équivalent à 2019 sera donc un peu plus long (fin 2022 ?).
    - Pour rappel, l'Etat est intervenu en LFR4 2020 avec des avances remboursables à hauteur de 1,17 Md€ et une compensation de 425 M€.
    - Le PLFR2 2021 prévoit une nouvelle avance de 800 M€.
- **La ville de Paris<sup>4</sup> a été particulièrement touchée par la crise.** La chute de l'activité touristique a entraîné une baisse de ressources et notamment de la taxe de séjour (-29,3%) ou des recettes de stationnement (-41,2%) en 2020. Au 1er janvier 2021, la dette de la collectivité atteint 7,7 Md€, en augmentation de +12,6% par rapport à 2020. Depuis 2014, l'encours de la dette a quasiment doublé, il représente 3 498€/hab., soit un montant largement supérieur aux autres grandes villes telles que Marseille (1 772€/hab.), Lille (1 505€/hab.), Lyon (769 €/hab.) ou Toulouse (408 €/hab.).
  - Après une baisse de -6.6% en 2020, ses recettes de DMTO sont celles qui marquent la plus faible progression avec +0,7% au 30 septembre 2021 (vs septembre 2020).
  - Le niveau de la fiscalité directe locale de la collectivité à statut unique demeure faible en comparaison avec les taux pratiqués par d'autres grandes villes. Le potentiel financier des parisiens est dans le même temps plus élevé que la moyenne (2 238€/habitant contre 671,3€/habitant en moyenne nationale).

---

<sup>4</sup> Pour rappel, depuis le 1er janvier 2019, Paris est une collectivité territoriale à statut unique, dénommée Ville de Paris. Elle exerce les compétences de la commune et du département de Paris.

### C. Un budget 2022 qui soutient les collectivités territoriales

- **Le budget 2022 est en soutien aux collectivités territoriales.** Il leur apporte stabilité et visibilité.
  - Stabilité des dotations de fonctionnement pour la cinquième année consécutive.
  - Demande formulée par certains départements depuis des années, **l'expérimentation de la recentralisation du RSA** permettra de neutraliser le risque lié à ses variations. La compensation sera effectuée sur la base des trois dernières années, et est ainsi favorable aux départements qui ont connu le plus de difficultés en 2020. Il s'agit également de soutenir la fonction d'insertion des départements.
  - **Niveau record du soutien à l'investissement avec plus de 2,3 Md€ (DSIL, DETR, DSID).** Ce sont 276 M€ supplémentaires par rapport à 2021. Le FCTVA atteint un montant très élevé de 6,5 Md€, soit 900 M€ de plus que ce qui était prévu dans la dernière loi de programmation des finances publiques. Très dynamique, son automatisation est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et permet de simplifier la procédure pour les élus.
  - **Des dotations de solidarités** vers les territoires les plus fragiles (DSR, DSU, DACOM) en croissance continue et supérieures de 1 Md€ à leurs montants 2017.
  - Enfin, **un nouveau système de péréquation horizontale a été élaboré, en collaboration avec les régions.** Ce dispositif doit assurer une meilleure répartition des ressources et ainsi favoriser la réduction des inégalités entre territoires. Le montant du fond de péréquation voté en première lecture à l'assemblée nationale reste toutefois en deçà des ambitions affichées lors de la signature du Pacte Etat-Régions en juillet 2020 et inférieur à ce qu'il est dans les autres strates de collectivités.

#### **Méthodologie**

Les montants des recettes et dépenses sont retraités afin de tenir compte de certains changements de périmètre entre l'exercice 2019 et 2020 :

- pour les départements, la recentralisation des AIS pour la Réunion au 1er janvier 2020 et une comptabilité atypique des AIS pour la Corrèze à hauteur d'environ 900M€ en recettes et dépenses ;
- pour les régions, les conséquences de la réforme de l'apprentissage qui pèsent à hauteur de 1,9Md€ en recettes et dépenses.

Les estimations présentées dans ce baromètre ont été effectuées sur la base des chiffres de l'exécution définitive 2020 et de données partielles disponibles au 30 septembre 2021. Les autres recettes ont été estimées.

Ces chiffres globaux masquent par ailleurs des disparités importantes entre collectivités territoriales. Il convient donc de demeurer prudent sur ces estimations.